

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'en date du

16 février 2026

le Ministre de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité vient d'accorder

à Raymond Weyland

l'autorisation

concernant la gestion des eaux dans le cadre de l'extension d'un site agricole à Useldange.

Une copie de l'autorisation délivrée peut être consultée par le public à la commune d'Useldange pendant 40 jours du 27 février 2026 au 08 avril 2026 inclusivement.

Conformément à l'article 25 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, un recours contre la décision est ouvert devant le tribunal administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté, sous peine de déchéance, dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour d'affichage de la décision.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le bourgmestre,

le secrétaire,


Pollo BODEM




Marco VERSALL

